

Tableau 302 Supplément de revenu garanti (SRG) – 2021

Montant mensuel maximal en 2021 (voir la note 2 du CQFF)

Célibataire (voir la note 3)	
Janvier – Février – Mars 2021	919,12 \$
Avril – Mai – Juin 2021	923,71 \$
Juillet – Août – Septembre 2021	935,72 \$
Octobre – Novembre – Décembre 2021	948,82 \$

Personne mariée (voir la note 4)	
Janvier – Février – Mars 2021	553,28 \$
Avril – Mai – Juin 2021	556,04 \$
Juillet – Août – Septembre 2021	563,27 \$
Octobre – Novembre – Décembre 2021	571,15 \$

Montant des gains maximums en 2021

Célibataire	
Janvier – Février – Mars 2021	18 648 \$
Avril – Mai – Juin 2021	18 744 \$
Juillet – Août – Septembre 2021	18 984 \$
Octobre – Novembre – Décembre 2021	19 248 \$

Personne mariée (voir la note 5)	
Janvier – Février – Mars 2021	24 624 \$
Avril – Mai – Juin 2021	24 768 \$
Juillet – Août – Septembre 2021	25 104 \$
Octobre – Novembre – Décembre 2021	25 440 \$



- 1 - Des assouplissements ont été annoncés aux règles servant à calculer le montant du SRG auquel un particulier a droit et sont applicables à l'égard des montants versés depuis le 1^{er} juillet 2020. Veuillez consulter le lien Web (sujet n° 11) de la section 10.2 du Chapitre G pour plus de détails à cet égard.
- 2 - Les montants comprennent la prestation complémentaire au SRG destinée aux aînés les plus vulnérables. En plus de la PSV et du SRG, les personnes âgées à faible revenu peuvent avoir droit à l'allocation pour conjoint ainsi que l'allocation au survivant. Cette dernière est un revenu additionnel pour aider les conjoints survivants qui dépendaient des prestations de leur époux ou conjoint de fait avant son décès. Les paiements sont aussi versés chaque mois et ne sont pas imposables.
- 3 - D'autres plafonds sont prévus dans le cas où le conjoint du particulier ne reçoit ni la PSV ni l'allocation au conjoint (par exemple, si le conjoint a moins de 60 ans). L'allocation au conjoint s'applique aux personnes de 60 à 64 ans dont le conjoint est âgé de 65 ans ou plus. Des plafonds spécifiques s'appliquent à l'allocation au conjoint. Vous pouvez aisément obtenir ces informations via nos « Liens utiles » sur notre site Web en cliquant sur le sous-lien « Pension de vieillesse et supplément de revenu garanti ».
- 4 - Le montant annuel des gains maximums peut être nettement supérieur lorsque le contribuable a un conjoint de moins de 65 ans qui remplit certaines conditions. Ce chiffre peut alors atteindre jusqu'à 46 128 \$ (basé sur le 4^e trimestre de 2021).
- 5 - Il existe, sur le site Web de Service Canada, une « calculatrice du revenu de retraite canadienne » très détaillée. Nous l'avons d'ailleurs essayée. Vous devrez cependant entrer certaines informations, notamment au niveau des prestations du RRQ (ou du RPC) et de vos régimes de retraite. Ça demande un peu de temps, mais elle fournit plusieurs informations.